Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Calcul de la retraite en public privé

Par Visiteur

J'ai 60 ans et compte prendre ma retraite dans quelques mois. La CNRACL me valide 15 ans d'ancienneté pour le secteur public, en cumulant mes états de services au début de ma carrière (surveillant d'externat) et à la fin (à ce jour : Attaché territorial). Entre les deux, j'ai travaillé dans le secteur privé, au titre, d'une part de la MSA (secteur agricole), et de l'autre, du régime général.
Mon relevé de carrière signale et prend bien en compte ces périodes.
En plus de la retraite prévue au titre du secteur public, dois-je (et puis-je) faire valoir mes droits à la retraite au titre du secteur privé, pour cette partie intermédiaire (au cours de laquelle j'ai cotisé) en plus de la retraite du secteur public ?
Comment dois-je le faire ? Auprès de qui ?
Impossible depuis des mois d'avoir la moindre réponse sur cette quetion simple, malgré mes recherches.
Merci beaucoup

Par Visiteur

Bonjour.

Oui, vous pouvez tout à fait.

Vous êtes dans la catégorie des retraités que l'on appelle les "polypensionnés". Vous devez donc bénéficier de deux retraites différentes: Celle du secteur public et celle du secteur privé.

A cette fin, vous devez remplir une demande de liquidation auprès de chaque organisme pour lequel vous avez cotisé, c'est à dire la MSA et le régime général.

Cela peut prendre 4 à 6 mois avant d'obtenir un premier paiement.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Merci pour votre réponse. C'est très clair.
Je me réserve la possibilité de vous interroger à nouveau si je rencontre des difficultés.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bien évidemment.

Je laisse donc la discussion ouverte.

A trés bientôt je l'éspère.